

## LETTRE MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ENTREMONT ISERE



### NOUVEAU SITE INTERNET

La commune s'est dotée d'un nouveau site internet :

**<https://saintpierredentremontisere.fr>**

Vous pourrez ainsi consulter toutes les dernières actualités et en particulier les démarches administratives à effectuer :  
- CNI, Recensement militaire, autorisation d'urbanisme, élection...

### MISE EN LOCATION LOGEMENT « LA CHARTREUSE » PAR LA COMMUNE DE SAINT PIERRE D'ENTREMONT ISERE (A COTE DE LA MAIRIE)

*Contact : 04 79 65 80 53 ou [mairie.stpierredentremont38@wanadoo.fr](mailto:mairie.stpierredentremont38@wanadoo.fr)*

Il reste un appartement à louer :

- Un appartement d'environ 70 m<sup>2</sup> situé dans le bourg de Saint Pierre d'Entremont, comprenant un séjour avec cuisine ouverte, 2 chambres et 1 SDB avec baignoire .
- Loyer : 550,00 € de loyer + 100,00 € de charges prévisionnelles (chauffage et enlèvement des ordures ménagères)

Ce logement est disponible et les personnes intéressées seront choisies au vu d'un dossier de candidature comprenant la liste des pièces ci-dessous :

- Une pièce justificative d'identité en cours de validité
- Une pièce justificative de domicile
- Un ou plusieurs documents attestant des activités professionnelles
- Un ou plusieurs documents attestant des ressources
- Un mois de dépôt de garantie
- Eventuellement demande d'un cautionnaire après étude du dossier

### MES DEMARCHES à portée de clic !

Depuis le 16 octobre, les guichets de la préfecture et des sous-préfectures n'accueilleront plus le public des permis de conduire et cartes grises.

Pour plus d'informations : <http://www.isere.gouv.fr>

### CARTE NATIONALE D'IDENTITE DÉMARCHES SIMPLIFIÉES

Rendez-vous sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés :

**<http://predemande-cni.ants.gouv.fr>**

Créer un compte personnel. Un numéro de pré-demande vous est attribué. Choisissez une mairie dans la liste proposée de la préfecture où vous vous rendrez avec toutes les pièces justificatives et votre numéro de pré-demande pour constituer votre dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales. Vous retirerez votre carte dans la mairie où votre demande aura été déposée.

Pour toute information :

### LA TAILLE DES HAIES

Nous souhaitons insister sur le fait qu'il y a encore bon nombre de haies privées qui empiètent sur le domaine public routier. Ces branchages souvent importants et résistants peuvent causer des dommages sur des véhicules ou engendrer des accidents aux deux roues ; la responsabilité des propriétaires est entièrement engagée. Le dépassement sur la voirie communale condamne la visibilité à certains endroits ou empêche de se resserrer sur un côté lorsque deux véhicules se croisent. Ces haies causeront encore des soucis cet hiver, lorsque chargées de neige, elles gêneront le passage du chasse-neige ou simplement déchargeront, à un moment, leur surplus de neige sur la chaussée. Nous attendons de chacun un effort, afin d'effectuer quelques travaux de taille de leur haie. C'est le bon moment !

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CŒUR DE CHARTREUSE**

Téléphone : 04 76 66 81 74

Fax : 04 76 66 13 65

Mail : [accueil@cc-coeurdechartreuse.fr](mailto:accueil@cc-coeurdechartreuse.fr)

**Accueil téléphonique :**

De 8 h 30 à 12 h 20 et de 13 h 30 à 17 h 00.

**Ouverture au public :**

Le mardi, le mercredi et jeudi matin de 8 h 30 à 12 h 30.

**Horaires d'ouverture déchetterie à Entre Deux Guiers :**

Mardi et mercredi : de 8 h 00 à 12 h 00.

Vendredi : de 14 h 00 à 18 h 00.

Jeudi : de 10 H 30 à 13 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00

Samedi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00

**AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Horaires :

Du lundi au vendredi : de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h.

Le samedi : de 9 h 00 à 12 h 00.

Vous pouvez accéder aux services publics en ligne : CAF, CPAM, CARSAT, POLE EMPLOI, MSA, ERDF, IMPOTS.

Adresse : La Poste- Chef lieu—73670 Saint-Pierre d'Entremont.

Par téléphone : 3631

L'impression de ces documents est également possible.

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI H) DU CŒUR DE CHARTREUSE :**

Informez-vous et faites part de vos remarques !

Le PLUIH, en cours d'élaboration, sera l'un des outils pour mettre en œuvre le projet de territoire, sur toutes les thématiques ayant trait à l'aménagement de l'espace et au développement territorial.

Le souhait est d'établir un document cohérent au regard des besoins et des capacités du territoire, concerté à l'échelle des 17 communes, afin de sortir de la logique de réponse au coup par coup aux demandes individuelles de classement de terrains constructibles.

Le PLUI de Cœur de Chartreuse tiendra également lieu de Programme Local de l'Habitat (plan d'actions en faveur de l'habitat, existant et à développer), et aura valeur de Schéma de Cohérence Territoriale, c'est-à-dire qu'il donnera des orientations d'aménagement sur une période plus longue, et sur des thématiques telles que la mobilité ou le développement commercial.

Comment participer et s'informer ?

- Dans votre mairie ou par téléphone auprès de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse ;
- Sur le site [www.coeurdechartreuse.fr](http://www.coeurdechartreuse.fr), rubrique PLUI pour télécharger les supports de synthèses des réunions publiques et suivre l'avancement du projet ;
- En participant aux différentes réunions publiques qui seront organisées aux différentes étapes de la procédure (lancement, diagnostic, PADD, règlements et zonage);
- En nous faisant part de vos remarques dans les registres situés à l'accueil des mairies du territoire et à la Communauté de Communes. **Attention, il ne s'agit pas du registre d'enquête publique qui interviendra après l'arrêt du PLUI.**
- En écrivant à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, 2 Pôle Tertiaire, ZI Chartreuse Guiers-38380 ENTRE DEUX GUIERS. Contact : 04 76 66 81 74 ou [accueil@cc-coeurdechartreuse.fr](mailto:accueil@cc-coeurdechartreuse.fr).

**FORMATION SECOURISME**

- Indispensable de nos jours cette courte formation de quelques heures est accessible à tous et peut sauver des vies... Les sapeurs pompiers du Centre d'Incendie et de secours de Chartreuse Nord organisent des sessions de formation Prévention et Service Civique (PSC 1).
- La durée de la formation est de 7h réparties sur 2 soirées, ou une journée.
- Tarif de 65 à 55 € par personne en fonction du nombre de participants.
- Le groupe d'inscrits doit comprendre entre 6 et 10 personnes, âge minimum 12 ans.
- Pour tous les renseignements complémentaires et demandes d'inscription, merci de contacter par mail : **[Benjamin b.dufrene@live.fr](mailto:Benjamin.b.dufrene@live.fr)** ou **Fabienne Bacconnier (06 79 92 55 14.)**
- La Commune a fait l'acquisition d'un défibrillateur, il sera installé sur la façade de l'Office du Tourisme.
- **Une formation à l'utilisation de cet appareil** sera organisée prochainement (voir info sur site internet de la commune)

**NUISANCES SONORES**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30; les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h; les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h .

**NOS AMIS LES CHATS...**

Devant la recrudescence de chats errants sur la commune, la municipalité invite fortement les propriétaires de chats à procéder à leur identification, rendue obligatoire depuis le 1er janvier 2012 et à leur **stérilisation** afin de faire cesser durablement les nuisances causées par cette prolifération (miaulements, bagarres, odeurs, excréments...). Par ailleurs, il est fortement déconseillé de nourrir les animaux errants conformément au règlement sanitaire sauf par le biais d'une association et dans le but de les capturer pour les stériliser , puis de les réintégrer.

**Règlementation :** « Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification .



## Hommage à Lucien VILLARD

Natif de St Pierre d'Entremont, Lucien y passa toute sa vie. Avec ses parents aux Combes de Préversin, il participa aux travaux de la ferme et a su conserver les traditions du travail des champs, entre autre la confection des couronnes assurant l'étanchéité des feniers. Par son métier de tourneur, qu'il pratiqua avec amour il a transmis à beaucoup d'enfants la connaissance des bois et du travail bien fait : aux enfants des classes de neige et de découvertes des écoles de la région et bien sûr aux enfants des écoles de la commune.

Lucien fut un pionnier dans bien des domaines.

Le ski dans la vallée a gardé son empreinte, avant la création des stations avec remonte-pente, les concours de ski organisés à St Même et au Planolet avec ses copains des ski-club où il fallait réaliser le damage, le balisage de la piste ainsi que le chronométrage. Les premiers cours de ski aux enfants des écoles et les entraînements les mercredis et dimanches ont été mis en place grâce au bénévolat de Lucien qui avec Paul REY ont aussi pendant les premières années de la station du Planolet assuré bénévolement les secours sur les pistes pendant les week-end.

Lucien a été très actif au sein de la coopérative de ramassage des plantes, sa connaissance botanique et géographique ont assuré la diversité et la qualité des collectes.

Membre actif du Conseil d'Administration de la caisse locale de Groupama dont il était le plus ancien administrateur et depuis de nombreuses années, il fut toujours disponible chaque fois qu'il fut sollicité, ses conseils étaient de ce que l'on peut qualifier de sage : intervention sur sinistre, organisation de vérification annuelle des extincteurs etc....

Chasseur et protecteur de la faune et de la flore, cette passion ne l'a jamais quitté et lui permettait de bien connaître les forêts et les montagnes « comme sa poche », pour dénicher lièvres, chevreuil, cerf et chamois avec un grand soin pour ses chiens qu'il affectionnait et dont il s'occupait avec beaucoup d'attention.

Cette figure emblématique des Entremonts manque à beaucoup d'entre nous, tous peinés de son soudain départ le 14 juin 2017.

Article de Bernard GARAVEL.

### HORAIRES D'ACCUEIL DE LA MAIRIE

- Du lundi au Samedi de 9 h à 12 h.

- Permanence Urbanisme : de 10 h à 12 h du lundi au vendredi et de 11 h à 12 h le samedi.

**⚠ A partir du 1er juillet 2018, concernant l'urbanisme**, si vous avez des demandes de renseignements spécifiques (concernant un projet d'urbanisme notamment) ou si vous souhaitez déposer des dossiers de permis de construire, déclaration préalable (et ainsi vérifier avec la personne en charge de l'urbanisme que le dossier est complet), **les permanences auront lieu de 10 h 00 à 12 h 00, le lundi et le samedi.**

Nous vous rappelons que vous pouvez également consulter le site internet de la commune : **onglet Urbanisme / Réglementation**, si vous souhaitez connaître le règlement du PLU applicable par secteurs sur la commune, le règlement du PPR, les informations nécessaires pour constituer votre dossier (cahier des prescriptions architecturales, N° de CERFA....)

### JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE Parcours de citoyenneté :

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la **journee defense et citoyenneté (JDC)**. Dans les 10 à 12 mois suivant votre recensement qui a du être effectué à 16 ans, vous serez convoqué (e). Veillez à mettre vos nom et prénom sur la boîte à lettre familiale. En cas de changement d'adresse vous devez en informer :

**CENTRE DU SERVICE NATIONAL DE VARCES  
BP08  
38761 VARCES CEDEX**

Adresse géographique : **Quartier de Reynies  
RD 1075  
38460 VARCES.  
Tél : 04 56 85 74 00  
<http://www.defense.gouv>  
[Csn-varces.jds.fct@intradef.gouv.fr](mailto:Csn-varces.jds.fct@intradef.gouv.fr)**

